

## ARRETE

### Réglementation circulation et stationnement Dîner champêtre du 13 Juillet 2023

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'organisation, par le Comité des Fêtes, d'un dîner champêtre le Jeudi 13 Juillet 2023, à partir de 20h,

Considérant que, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, en centre-ville, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à cette occasion,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 58/23

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules, à l'exception des véhicules autorisés, des véhicules d'urgence et des riverains, sera interdite, le Jeudi 13 Juillet 2023, à partir de 17 h jusqu'au Vendredi 14 Juillet 2023 à 6 h, Place de la Libération et Rue Saint Roch dans son intégralité, soit du 1 Rue Saint Roch jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Flamandière. Une déviation sera mise en place le temps de cette interdiction.

Le stationnement sera totalement interdit sur la Place de la Libération du Mercredi 12 Juillet 2023, à partir de 8h jusqu'au vendredi 14 Juillet 2023, à 8h sauf pour les personnes à mobilité réduite.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés aux extrémités de ces voies.

**ARTICLE 2** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- au Commandant du Centre de Première Intervention d'Ouzouer sur Trézée
- à la Présidente du Comité des fêtes d'Ouzouer sur Trézée

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 5 juillet 2023

Le Maire,  
Denis GERVAIS

